



Institut OROFACE

Votre partenaire formation

## ATTESTATION D'IMPLANTOLOGIE ORALE - AIO 2027

### 28 Janvier

> MODULE 1 : Dossier médical & Plan de traitement

### 29 Janvier

> MODULE 2 : Prothèse implantaire

### 18-19 Février | 14 Mai

> MODULE 3 : Chirurgie implantaire

### 18-19 Mars | 15-16 Avril

> MODULE 4 : Mise en pratique chirurgicale & prothétique

### 13 Mai

> MODULE 5 : Numérique & implantologie

### 17-18 Juin

> MODULE 6 : Chirurgie avancée

## RENSEIGNEMENTS

Centre de formation,  
13011 Marseille  
institut.oroface@gmail.com  
06 70 80 26 46

# ATTESTATION IMPLANTOLOGIE ORALE

## 2027

 12 jours = 92h

 20 participants

 Marseille (13)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dr  Mme  M

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom facturation \_\_\_\_\_ SIRET \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Email (obligatoire\*) \_\_\_\_\_

Tel. mobile \_\_\_\_\_

Signature

\* toutes les confirmations et informations seront envoyées uniquement par mail.

## TARIF 5 900 €

Prise en charge FIFPL partielle possible.

## MODALITÉ DE PAIEMENT

**Virement bancaire** : libeller votre virement avec "AIO + Prénom + Nom" et envoyer le bulletin rempli par e-mail à [institut.oroface@gmail.com](mailto:institut.oroface@gmail.com)

**IBAN : FR76 3000 3012 5500 0207 1017 842      BIC : SOGEFRPP**

Modalités d'inscription : toute inscription sera effective à réception de la fiche d'inscription ou d'une photocopie dûment complétée et accompagnée du règlement. Repas et pause compris. Condition d'annulation : tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du participant et ce, quelques en soient les causes à l'exclusion de causes résultant de force majeure, dégage immédiatement INSTITUT OROFACE de toutes obligations envers le participant qui ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date ni au remboursement des sommes déjà versées aux conditions suivantes : - annulation à plus de 30 jours ouvrés avant la date de formation = 15% du montant total versé à titre de frais de dossier seront conservés.

- Annulation à moins de 30 jours ouvrés : facturation à 100% du montant total. L'INSTITUT OROFACE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires ou en cas d'indisponibilité de ou des formateurs.

Prise en charge éventuelle de la part du FIFPL selon les règles définies par le Conseil de gestion et dans la limite des fonds disponibles de la profession.

Conditions générales de vente et règlement intérieur disponibles sur [www.institutoroface.fr](http://www.institutoroface.fr).